



**SYNDICAT DÉPARTEMENTAL CGT
DES PERSONNELS ACTIFS ET RETRAITÉS
DU DÉPARTEMENT DU VAUCLUSE**

Avignon, le 23 mars 2022

**Madame La Présidente du Département du Vaucluse
Hôtel du Département
Rue Viala
CS 60516
84909 Avignon cedex 9**

Objet : préavis de grève reconductible de 0 à 24 heures du mardi 1^{er} avril 2022 au 30 avril 2022 inclus pour l'ensemble des personnels de la collectivité.

Madame la Présidente,

Il est peu probable que vous ignoriez que seuls les salaires, les pensions, les aides et allocations continuent de stagner ou même de baisser au regard de l'inflation, de décrocher par rapport aux qualifications dans le privé comme dans le public : **Douzième année de gel quasi ininterrompu du point d'indice.**

Dans tous les secteurs, l'austérité est de plus en plus insupportable.

Dans le même temps, les mesures de la loi dite de transformation de la Fonction publique s'appliquent : vol des congés (passage aux 1607 heures), lignes directrices de gestion de l'austérité, codification de notre statut et liquidation de la fonction publique de carrière, remise en cause de nos instances paritaires...

La loi dite de transformation de la Fonction publique entend bien changer la nature de la Fonction publique territoriale, et le gouvernement utilise des moyens de grande ampleur afin d'atteindre ce but. Nombreux sont celles et ceux qui considèrent que ce n'est pas au virus que le président Macron a déclaré la guerre, mais aux services publics territoriaux et aux agents chargés de les mettre en œuvre. Et bien que les personnels répondent toujours présent, avec sérieux, professionnalisme, abnégation dans le cadre de la lutte contre les conséquences de la pandémie de COVID-19, ils et elles subissent des conditions de travail de plus en plus dégradées, un mépris de leur qualification, une précarité d'emploi.

La CGT condamne le choix délibéré d'une politique d'austérité dont les effets sont dévastateurs pour les fonctionnaires, les salarié-es du public et du privé et les retraité-es.

La question sociale est portée au premier rang des attentes des travailleurs et travailleuses. Nous partageons toutes et tous une même priorité face à l'augmentation du coût de la vie : il faut augmenter les salaires, les pensions et les allocations. La journée du 17 mars de grève interprofessionnelle a permis de porter haut et fort nos revendications pour une augmentation générale des traitements, salaires et pensions.

Le quotidien des 1 900 000 agent-es de la territoriale, c'est la perte de sens du travail, des pressions de plus en plus importantes de nos employeurs, des salaires bloqués et des conditions d'existence de plus en plus difficiles, un manque de reconnaissance.

Au Conseil Départemental du Vaucluse, ce que nous voulons est pourtant simple. C'est pouvoir travailler dans les meilleures conditions, avec une garantie de carrière, et avec des traitements qui évoluent de manière significative. **Le 31 mars 2022 sera l'occasion de réaffirmer pour l'ensemble des agent-es de la fonction publique, le même jour, toutes nos revendications.**

La CGT reste déterminée dans la période actuelle et avec les agents elle porte les revendications suivantes :

- Le dégel du point d'indice et son augmentation immédiate de 10% ;
- Le rattrapage de toutes les pertes accumulées depuis 12 ans ;
- La réaffirmation de la valeur du point comme élément essentiel du traitement et du calcul de la retraite ;
- Augmentation immédiate des pensions et des retraites
- L'arrêt des suppressions de postes et fermetures des services publics, la réouverture de services publics et sociaux de proximité pour répondre aux besoins des populations dans une organisation équilibrée et écologiquement responsable des territoires, le réengagement financier de l'État dans le financement des services publics ;
- Le recrutement massif d'emplois statutaires et l'ouverture des postes nécessaires ;

- L'arrêt de tout processus d'augmentation du temps de travail et sa réduction à 32 h par semaine.
- Pour l'abrogation de la loi de transformation de la Fonction publique dans sa totalité et dans toutes ses déterminations, ce qui passe par l'annulation des ordonnances qui en sont issues ;
- Pour le retrait du projet de loi 3 DS, dont la « différenciation » des droits est l'objectif principal ;
- Pour 10% de temps de travail en moins, ce qui passe par le rétablissement de tous les accords sur le temps de travail passé avant 2001 ;
- Pour une augmentation de 10% des effectifs de la Fonction publique ;
- Pour une stricte égalité des salaires entre les femmes et les hommes ;
- Pour en finir avec l'état d'urgence dit sanitaire et ses mesures liberticides et coercitives ;
- Pour la défense et le renforcement des Services publics locaux et l'arrêt de tous les processus de privatisation
- Pour l'abrogation du jour de carence.
- Pour la revalorisation salariale (Complément de Traitement Indiciaire de 183€ net) pour les travailleurs sociaux et médico sociaux à compter d'avril et payable en juin 2022.

Au Département du Vaucluse, nous soutenons particulièrement les revendications locales suivantes :

- Pour la suppression de l'abrogation de la NBI aux Agent de Maitrise Encadrant.
- Des moyens matériels nécessaires et suffisants pour mener à bien les missions de service public avec équité sur l'ensemble du territoire pour répondre aux besoins des enfants et familles.
- Une remise à niveau des moyens humains pour l'ensemble des domaines de compétence du champ de l'action sociale et médico-sociale dans les services du département et ses établissements publics.
- Une politique de recrutement véritablement attractive associée à une amélioration du cadre d'emploi, des conditions de travail, du déroulement de carrière...
- La reconnaissance du personnel et de ses représentants, la prise en compte de leur parole et expertise.
- Que toute décision de réorganisation passe par l'avis et l'expertise des représentants du personnel dans le cadre des instances paritaires. Ceci comme le prévoit la loi.
- Que les syndicats puissent communiquer avec l'ensemble des agents.
- Un portage politique des missions du Département avec une majoration du budget de fonctionnement à la hauteur des besoins de la population Vauclusienne.
- Critères d'avancement et promotion interne trop restrictifs y compris pour les mutations internes.
- Concernant la réglementation du repos compensateur nous revendiquons les garanties minimales prévues par les textes décret 2007-22 du 5 janvier 2007.
- Augmentation de l'IFSE de 20%
- Intégration et paiement aux agents embauchés à la DISR de la part d'IFSE
- Entretiens d'évaluation qui s'appuie réellement sur les compétences et ne soit pas un moyen de pression.

L'Urgence est sociale, vous avez le devoir et la responsabilité tout comme le gouvernement de répondre aux revendications. L'heure est à la mobilisation de toutes et tous.

Dans la période actuelle, afin de permettre aux agents, le cas échéant après extinction de toutes les autres voies possibles, de se mettre en grève, pour défendre leurs intérêts, leur santé, leur emploi, pour améliorer leurs conditions de travail, pour porter leurs revendications et de prendre des décisions d'action, notre organisation syndicale dépose un préavis de grève de 0 h à 24 h pour les journées des 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30 avril 2022 pour l'ensemble des personnels de la collectivité. Notre syndicat se tient à disposition pour être reçu dans le cadre de ce préavis, afin de porter les revendications des personnels.

Nous vous prions de croire, Madame la Présidente, à l'assurance de notre meilleure considération.

VERGES Laurent
Secrétaire général

